

CONTRAT PÉDAGOGIQUE DE RÉUSSITE DE L'ÉTUDIANT

MENTION DE LICENCE : DROIT

ANNÉE D'ÉTUDE : 2021-2022

Le cadre de la licence

L'étudiant s'inscrit, à l'université d'Angers, à un cycle d'études valorisé par le diplôme de licence.

L'inscription administrative est annuelle, conformément aux dispositions nationales.

La licence est organisée sur trois années.

Les enseignements sont regroupés dans deux types d'**Unités d'Enseignement (UE)**, les **UE fondamentales** et les **UE à choix encadrés**.

Un même enseignement peut être divisé en deux modalités : les **Cours Magistraux (CM)** et les **Travaux Dirigés (TD)**.

Chaque unité d'enseignement est créditée d'ECTS (European Credits Transfer System).

Le nombre de crédits par cours est défini sur la base de la charge totale de travail requise de la part de l'étudiant pour obtenir l'unité d'enseignement. Cette charge de travail, représentant vingt-cinq à trente heures pour un crédit ECTS, est estimée en fonction de la charge totale de travail de l'étudiant qui inclut le nombre d'heures d'enseignement et le travail en autonomie.

Deux types de Contrat Pédagogique de Réussite sont proposés :

- Le **contrat standard** correspondant au programme standard de la licence ;

- Le **contrat progressif** correspondant au programme de la Capacité en droit.

A la fin de chaque année universitaire, le jury de la licence étudie le Contrat Pédagogique de Réussite de l'étudiant, le renouvelle en y apportant ou pas des ajustements, jusqu'à l'obtention du diplôme.

La Faculté s'engage à soutenir l'étudiant dans sa progression académique et dans son projet d'études jusqu'à l'obtention de son diplôme de Licence.

En contrepartie, la Faculté demande à ce que l'étudiant qui s'inscrit à la licence s'engage à investir le temps, l'énergie et les efforts requis pour acquérir les connaissances et les compétences désirées et obtenir le diplôme postulé.

Le soutien à la réussite du projet d'études se concrétise par :

- Une première période à l'université de six semaines environ (jusqu'aux vacances de Toussaint) où la méthodologie du travail universitaire sera notamment présentée à l'étudiant. Au cours de cette période, les premières évaluations permettront à l'étudiant de déterminer un parcours d'études approprié et le contrat pédagogique lui correspondant.
- Un accompagnement pédagogique tout au long du cursus de la licence, visant l'acquisition de l'autonomie.
- Une période de remédiation avant les examens de seconde session.
- Un engagement de la part de l'étudiant témoignant de son implication dans son projet d'études.

Les engagements de la Faculté

La Faculté s'engage à assurer un programme de licence (180 ECTS) construit avec des enseignements agencés de manière équilibrée et transmis par des enseignants impliqués dans la mise en application du soutien à la réussite des étudiants.

La Faculté s'engage à fournir, en amont des études, un module de découverte de la licence accessible en ligne pour le lycéen.

Les services aux étudiants, notamment ceux qui contribuent à l'accueil des étudiants de première année, à l'information sur les programmes, à l'orientation et à l'intégration sont déployés tout au long du cursus.

1- Une première période à la Faculté avant de signer le Contrat Pédagogique de Réussite

La Faculté s'engage, après une première période d'enseignement, à proposer plusieurs modalités de poursuite des études.

Cette première période comprend des évaluations de contrôle continu donnant à l'étudiant des premiers résultats et conduisant à la signature du présent contrat de réussite étudiant.

2- Un parcours d'études équilibré et formatif

La Faculté s'engage à fournir des enseignements de qualité organisés selon une progression visant une intégration des connaissances et un développement de compétences croissants.

La Faculté s'engage à proposer des modalités d'accès à ces enseignements privilégiant le face à face pédagogique.

Les heures d'enseignement et d'accompagnement sont renseignées sur l'emploi du temps de l'étudiant.

La Faculté s'engage à informer l'étudiant sur les modalités d'évaluation des apprentissages : épreuve orale, épreuve écrite, restitution écrite, rapport de projet, de stage... La progression et les résultats de l'étudiant sont renseignés, sous la forme d'un relevé de notes, sur l'environnement numérique de travail.

Enfin, la Faculté s'engage à fournir un référentiel de compétences du diplôme de la licence. Des informations sur les compétences acquises au cours de la licence seront fournies aux étudiants à l'issue de leur formation.

3- Un parcours d'études encadré et accompagné

A l'issue d'une semaine de réorientation, l'étudiant se voit proposer un parcours de formation en Licence, mis en forme dans ce présent contrat.

Le **contrat standard** signifie que l'étudiant suivra l'ensemble des enseignements de la licence. Il est inscrit de fait aux évaluations afférentes.

Le **contrat progressif** et accompagné est proposé aux étudiants qui ne souhaitent pas poursuivre le cursus standard de la licence et qui font le choix d'une inscription en Capacité en droit.

Comme l'indique le livret étudiant, réussir la Capacité en droit permet dans certains cas un retour au programme standard de la licence.

Les demandes des étudiants qui souhaitent s'inscrire en Capacité en droit sont examinées par une commission pédagogique qui se prononce en fonction de leur parcours, de leur motivation et de leurs résultats. Le nombre d'étudiants autorisés à s'inscrire par la commission dépend du nombre de places disponibles chaque année dans ce cursus.

Pour les étudiants autorisés à s'inscrire, certains enseignements sont décochés de la liste standard des enseignements. L'étudiant est automatiquement désinscrit des évaluations afférant à ces enseignements. Des cours spécifiques à ce parcours, proposés à distance et comprenant plusieurs regroupements, sont ajoutés et un suivi individualisé est proposé à l'ensemble des étudiants.

Un tutorat est proposé tout au long du cursus, sur la base du volontariat. Un accompagnement supplémentaire sera offert aux étudiants des deux contrats concernés par les examens de deuxième session.

La Faculté s'engage à former les tuteurs (étudiants ayant validé au moins 60 ECTS) et à reconnaître leur engagement dans le cadre de l'UE Engagement.

4- Un parcours d'études impliqué

L'étudiant peut être sollicité dans le cadre de questionnaires d'évaluation des enseignements et de l'accompagnement proposé.

La Faculté s'engage à tenir, avant le jury de fin d'année, un conseil de perfectionnement qui, selon les mentions de licence, sera composé d'enseignants, d'étudiants, dans la mesure du possible de représentants des associations d'étudiants et de professionnels intervenant dans la formation, de personnels administratifs.

Ces évaluations ont pour objectif de vérifier l'adéquation entre la formation et les besoins de l'étudiant. Les résultats obtenus à la suite de ces évaluations sont utilisés afin d'apporter des améliorations concrètes dans les cours et l'accompagnement ainsi que des améliorations à l'échelle de l'ensemble d'un programme de licence.

5- Une prise en compte de l'engagement de l'étudiant

L'assiduité et l'investissement de l'étudiant sont pris en compte lors du jury de licence. Les règles encadrant l'assiduité aux enseignements et aux examens sont détaillées dans le livret de l'étudiant.

La Faculté s'engage à proposer par ailleurs une UE Engagement valorisant les expériences au sein de la Faculté ou à l'Université. Être tuteur auprès de ses pairs est l'une des possibilités d'engagement.

Les engagements de l'étudiant

En s'inscrivant dans un programme de licence, l'étudiant s'engage à suivre les enseignements dispensés dans la mention de licence.

Au terme d'une première période de six semaines environ (jusqu'aux vacances de Toussaint), l'étudiant confirme son choix d'études et manifeste, dans le cadre du présent contrat pédagogique, son objectif d'atteindre le diplôme de la licence. Il se donne alors un projet d'études personnel dont il est responsable et il doit en conséquence s'engager à fournir les efforts nécessaires à sa réalisation.

1- L'assiduité aux études

L'étudiant s'engage à être présent aux enseignements, sauf si une dispense d'assiduité lui est accordée. Pour les cours magistraux, en présentiel ou à distance, l'assiduité est obligatoire mais ne sera pas contrôlée.

Pour les travaux dirigés, l'assiduité est obligatoire et contrôlée. A partir de deux absences non justifiées, l'étudiant sera déclaré défaillant.

L'étudiant signale dès sa rentrée, si la spécificité de sa situation, ne lui permet pas de se consacrer à temps plein à la poursuite de ses études. Il peut alors demander à bénéficier d'un Régime Spécifique d'Étude (RSE) afin d'étudier dans les meilleures conditions possibles et favoriser sa réussite.

2- L'implication dans le parcours d'études

L'étudiant s'engage à achever son parcours d'études, par un travail soutenu et régulier. Il s'engage à prendre connaissance des documents relatifs à la licence (livret étudiant, règlement des examens, charte anti-plagiat, charte du tutorat, charte de l'engagement, modalités des enseignements en présentiel et à distance).

3- La réflexion portée au projet d'études

Le présent contrat est un outil de dialogue entre l'étudiant et le responsable de la formation. Il est signé à l'entrée en formation et révisé par le jury de licence qui a lieu en fin d'année universitaire.

Il peut également être revu tout au long du cursus pour être adapté, à la demande de l'étudiant ou de la faculté.

En cas de non-respect répété de ces engagements et après un temps d'échange avec la personne chargée de l'accompagnement, l'étudiant est reçu par le responsable de formation ou par le Doyen et le contrat pédagogique est rediscuté.

Un manquement répété et sans justification au devoir d'assiduité de l'étudiant peut être sanctionné par un refus de réinscription en cas de redoublement.

4- Le respect du personnel de la Faculté

L'étudiant s'engage à respecter les personnels de la Faculté, qu'ils soient enseignants, tuteurs ou personnels administratifs.

Les échanges devront être formulés en respectant les formes et les usages adéquats. L'étudiant s'engage à respecter la charte du bon usage de la messagerie.

PERSONNALISATION DU CONTRAT PEDAGOGIQUE

CONTRAT PEDAGOGIQUE STANDARD	CONTRAT PEDAGOGIQUE PROGRESSIF
<i>Signature</i>	<i>Signature</i>

Signature du Doyen :
Christophe Daniel